

Service instructeur
COMMANDE PUBLIQUE

N° 5e/106-07

Service consulté
DRT – DSI – DAR

COMMANDE PUBLIQUE

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'autoriser la signature de marchés et d'avenants relatifs à la Commande Publique suite aux décisions et avis de la Commission d'Appel d'Offres

Conformément au Code des Marchés Publics, votre Assemblée doit approuver l'attribution de marchés et la passation d'avenants et m'autoriser à signer les documents correspondants.

Dans ce cadre et pour chacun des services ou directions mentionnés ci-après, le présent rapport concerne différentes opérations.

I - ATTRIBUTION DE MARCHES ET D'ACCORDS-CADRES

DIRECTION DES ROUTES ET DES TRANSPORTS

- Maîtrise d'œuvre – Aménagement du carrefour entre les RD 66, RD 56 III et la rue de Modenheim à RIEDISHEIM.

Lors de sa séance du 23 mars 2007, le Conseil Général a autorisé le Président à lancer la procédure de consultation pour un marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du carrefour entre les RD 66, RD 56 III et rue de Modenheim à Riedisheim (2^{ème} phase du programme, la première consistant en l'aménagement du carrefour « du canal » entre les RD 66 et RD 56 V et d'un barreau de liaison vers la voie sud de Mulhouse).

La procédure négociée a été retenue en application des articles 35-I 2° et 74-III-1° du Code des Marchés Publics.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 11 mai 2007 et est paru au JOUE le 16/05/2007, aux DNA le 15/05/2007, à l'Alsace le 16/05/2007 et sur le site du Conseil Général du Haut-Rhin le 11/05/2007.

La date limite de dépôt des candidatures était fixée au 12 juin 2007 à 17 heures. Quatre candidatures ont été réceptionnées.

L'ouverture des candidatures a eu lieu en interne le 13 juin 2007.

Suite à l'examen des candidatures par le jury du 25 juin 2007, le maître d'ouvrage a retenu les candidatures suivantes, présentant des références, compétences et moyens suffisants :

- Le groupement conjoint ARCADIS ESG (mandataire) avec BOUQUOT ECO PAYSAGE, AEI d'ARCHITECTURE, ayant pour sous-traitants ENVIROTECH, MAD'EO.
- Le groupement conjoint INGEROP Conseil et Ingénierie (mandataire) avec STRATES, PAYSAGE CONSEI.
- L'entreprise unique EGIS AMENAGEMENT avec SCETAUROUTE et BARBIER Laurent Architecte comme sous-traitants.
- Le groupement conjoint AEGAERTER & BOSSHARDT avec GREDER – KESSLER.

Le dossier de consultation a été envoyé aux quatre candidats retenus le 12 juillet 2007.

Par courrier en date du 25 juillet 2007, AEGERTER & BOSSHARDT ne souhaite pas donner suite à sa candidature pour les motifs suivants :

- logiciel de tracé routier non utilisé par la société et disponibilité insuffisante.

La date limite de remise des offres était fixée au 7 septembre 2007 à 17 h 00.

Le conducteur d'opération a rencontré les candidats comme suit :

- Lundi 23 juillet 2007 à 9 h 00 : ARCADIS ESG (la date initialement prévue a été modifié en raison des congés)
- Mercredi 1^{er} août 2007 à 9 h 00 : INGEROP Conseil et Ingénierie
- Mardi 28 août 2007 à 14 h 30 : EGIS AMENAGEMENT (la date initialement prévue a été modifié en raison des congés)

Suite à ces réunions et par courriers en date du 3 et du 31 août 2007 des précisions complémentaires sur le cahier des charges ont été adressées aux candidats.

Les offres ont été réceptionnées dans le délai requis.

L'ouverture des offres a eu lieu en interne le 12 septembre 2007.

Après examen des pièces contenues dans le dossier il a été demandé aux candidats, par courrier en date du 4 octobre 2007 de réajuster leur offre en tenant compte d'un certain nombre d'éléments. Les réponses devaient être transmises avant le lundi 15 octobre 2007.

Les renseignements complémentaires ont été réceptionnés dans le délai requis.

Des renseignements complémentaires ont été demandés aux candidats par courrier en date du 30 novembre 2007. Les réponses devaient être transmises avant le vendredi 7 décembre 2007.

Les renseignements complémentaires ont été réceptionnés dans le délai requis.

L'analyse s'est faite en fonction des critères suivants, classés par ordre d'importance :

- 1 – Valeur technique appréciée au regard du mémoire justificatif (70 %)
- 2 – Prix des prestations (30 %)

et a conduit après négociation aux résultats suivants :

- ARCADIS ESG : 345 485, 00 € HT
- INGEROP : 484 200, 00 € HT
- EGIS AMENAGEMENT : 647 617, 30 € HT.

En conclusion, l'offre du groupement ARCADIS ESG apparaît comme économiquement la plus avantageuse.

Il est donc proposé à votre commission :

- d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement ARCADIS ESG (mandataire), BOUQUOT ECO PAYSAGE, AEI d'ARCHITECTURE, et pour sous-traitants ENVIROTECH, MAD'EO pour un montant de 345 485, 00 € HT et un taux de rémunération de 5, 76 %.

- de m'autoriser à signer le marché correspondant ainsi que tout document y afférent.

DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION

- Accord-cadre : Acquisition de matériels et logiciels informatiques et prestations associées pour les années 2008 à 2011 – 8 lots

Lot	Intitulé du lot	Entreprises retenue par la C.A.O.
1	Postes de travail informatique	ACTIV CEBEA (67404 ILLKIRCH) DELL COMPUTER (34938 MONTPELLIER) MILEX (68007 COLMAR) SCC (67300 SCHILTIGHEIM) TELMAT INDUSTRIE (68503 GUEBWILLER)
2	Logiciels	ARES (67300 SCHILTIGHEIM) SCC (67300 SCHILTIGHEIM)
3	Serveurs type x86 et matériels associés	DELL COMPUTER (34938 MONTPELLIER) ACTIV CEBEA (67404 ILLKIRCH) ARES (67300 SCHILTIGHEIM) ADEQUAT (67300 SCHILTIGHEIM) BULL (78340 LES CLAYES SOUS BOIS)
4	Serveurs type Unix et matériels associés	ARES (67300 SCHILTIGHEIM) BULL (78340 LES CLAYES SOUS BOIS) ADEQUAT (67300 SCHILTIGHEIM) APX SYNSTAR (67205 OBERHAUSBERGEN)
5	Extensions informatiques pour architecture actuelle	ARES (67300 SCHILTIGHEIM) SCC (67300 SCHILTIGHEIM) APX SYNSTAR (67205 OBERHAUSBERGEN)
6	Périphériques d'impressions et d'acquisition	ACTIV CEBEA (67404 ILLKIRCH) MILEX (68007 COLMAR) SCC (67300 SCHILTIGHEIM)
7	Périphériques et accessoires pour postes de travail informatiques	ACTIV CEBEA (67404 ILLKIRCH) MILEX (68007 COLMAR) SCC (67300 SCHILTIGHEIM)
8	Equipements d'infrastructure informatique	ARES (67300 SCHILTIGHEIM) BULL (78340 LES CLAYES SOUS BOIS) ADEQUAT (67300 SCHILTIGHEIM) APX SYNSTAR (67205 OBERHAUSBERGEN)

Les présents accords-cadres sont conclus, sans montants minimum ni maximum, pour une durée allant de la date de notification jusqu'au 31 décembre 2008, reconductibles pour les années 2009, 2010 et 2011.

II - AVENANTS AUX MARCHES

DIRECTION DE L'ARCHITECTURE

MARCHE N° : 342/07	20/07/2007
---------------------------	-------------------

Titulaire : APAVE ALSACIENNE
Objet : Restructuration et mise en sécurité du collège WOLF à MULHOUSE
Lot n° : 1 – Mission de contrôle technique
Montant € TTC: 11 661.00

Proposition d'avenant : **1**

Objet : Délivrance d'une attestation parasismique à joindre au dossier de permis de construire lors de son dépôt. Cette pièce est nécessaire suite à la modification du code de l'urbanisme par décret n° 2007-18 du 5 janvier 2007 et l'arrêté du 10 septembre 2007 précisant les pièces qui doivent être fournies par le maître d'ouvrage. Cet élément n'avait pas été demandé dans le cadre de la mission P1 du marché initial

Montant de l'avenant € TTC 239.20
% / marché initial : 2.05
Commission Appel d'Offres /

DIRECTION DES ROUTES ET DES TRANSPORTS

MARCHE N° : 149/06	06/04/2006
---------------------------	-------------------

Titulaire : ECOSCOOP
Objet : Mission d'études de génie écologique dans le cadre de la création de la liaison routière Altkirch – Mulhouse – Burnhaupt-Le-Bas
Lot n° : unique
Montant € TTC: 72 327,92

Proposition d'avenant : **4**

Objet : Ajout d'une phase 1 bis intitulée « Complément d'inventaire faune-flore » entraînant la réalisation d'investigations faune-flore supplémentaires afin de compléter l'état initial de l'environnement et de déterminer l'impact du réaménagement du second carrefour de l'échangeur avec l'A36 situé à Burnhaupt-Le-Bas. Cette nouvelle phase démarrera à la date de notification de l'avenant et devra être achevée le 31 juillet 2008.

Montant de l'avenant € TTC 6 905,94
% / marché initial : 13,76 cumulés
Commission Appel d'Offres Avis favorable, séance du 18/12/2007

Il est proposé à votre commission de réserver une suite favorable à la passation des marchés et avenants selon les conditions décrites ci-dessus et m'autoriser à signer les documents correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.


Charles BUTTNER